

## Compte à rebours pour la " jungle " de Calais

**L'Etat a une semaine pour créer des hébergements et régler la question des mineurs avant le démantèlement**

**T<sub>+</sub>** **T<sub>-</sub>** **Imprimé** La "jungle" de Calais vit ses derniers jours. D'un point de vue technique, tout est prêt pour l'évacuation des migrants. La préfecture du Pas-de-Calais a peaufiné sa stratégie. La location de plus de 150 autocars, équipés d'un système de géolocalisation et même de pique-niques, a été coordonnée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration. Avec plus de 4 000 départs prévus sur les deux premiers jours, le gouvernement a privilégié une formule "éclair" pour cette opération présentée comme "humanitaire" par le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve.

Annoncé le 2 septembre par M. Cazeneuve, le "démantèlement total" du camp de migrants devrait commencer le 24 octobre, aux aurores. Mais avant de déclencher cette opération, un temps prévu dès lundi 17 octobre, il reste une semaine seulement à la Place Beauvau pour créer les dernières places en Centre d'accueil et d'orientation (CAO) afin d'héberger les 7 000 migrants qui devront y déposer leur demande d'asile et faire examiner leur situation. Mais aussi pour régler l'épineux dossier des migrants mineurs.

Le sort des 1 300 mineurs isolés qui vivent seuls dans la "jungle" de Calais, espérant rejoindre un proche en Grande-Bretagne, reste en effet suspendu à la décision des Britanniques de les accueillir ou non. Quand le ministre de l'intérieur voudrait un accord global, Londres continue à les faire entrer au compte-gouttes. Quarante d'entre eux devaient prendre un bus, lundi 17 octobre, pour retrouver des parents en Angleterre. Mais pour les autres rien n'est encore acté. En 2002, lors du démantèlement du hangar de Sangatte, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur, avait lui convaincu les Britanniques de recevoir un millier de jeunes Kurdes...

### Manque de places

Samedi 15 octobre, la ministre du logement, Emmanuelle Cosse, s'est voulue rassurante dans *Libération*, promettant que tous ces enfants seraient bien pris en charge. Une mise à l'abri que les associations demandent pourtant en vain depuis des mois. Onze de ces ONG, inquiètes de ce qu'elles considèrent comme un démantèlement précipité, ont déposé mercredi 12 octobre un référé pour interrompre le processus et plaidé devant le tribunal administratif de Lille que les conditions d'une évacuation "humanitaire" ne sont pas réunies. Le jugement devait être rendu lundi 17.

Alors que les départs de Calais vers des CAO s'opéraient, depuis octobre 2015, sur la base du volontariat, la logique va changer. Lors du démantèlement, tous les migrants seront contraints de monter dans les bus et empêchés d'en descendre avant le terminus, faute de quoi ils seront emmenés dans un centre de rétention administrative, avant d'être très vraisemblablement remis dans la nature, comme ce fut le cas pour 95 % de ceux qui avaient subi le même sort lors du démantèlement de la zone sud de la "jungle", en mars...

Reste toutefois à s'assurer que les 7 000 adultes toujours présents dans le bidonville aient bien une place en CAO. Leur dispersion est le deuxième sujet complexe pour le gouvernement. Contrairement à l'Allemagne, qui a pensé un vrai plan de répartition, en France, le ministère de l'intérieur a cherché des locaux vides tous azimuts. Anciennes casernes de gendarmerie ou de l'armée, centres de vacances, anciens hôpitaux, centres AFPA ou habitat diffus ont été réquisitionnés. Malgré cette pression, les 9 000 places recherchées au départ n'ont pas été trouvées.

Ce manque de places pourrait retarder l'ouverture du campement humanitaire à Paris, initialement prévu pour "la mi-octobre". Pour qu'il fonctionne correctement, il faut en effet que le gouvernement soit en mesure de fournir chaque jour au moins 40 places en CAO pour les migrants parisiens, afin de libérer des places pour les nouveaux arrivants dans la capitale. Or, l'évacuation de Calais va engorger les CAO existants. Et pour longtemps.

En effet, ces hébergements sont censés être temporaires. Une fois la demande d'asile effectuée, les candidats au statut de réfugié (71 % des migrants de Calais qui le demandent l'obtiennent) doivent être logés en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). Mais ce n'est en réalité pas le cas. Les demandeurs d'asile sont nombreux à être bloqués plusieurs mois dans les CAO faute de places libres dans les CADA, dont le plan de construction a été sous-dimensionné. C'est la raison pour laquelle les 3 000 places déjà créées et accueillant des Calaisiens depuis fin 2015 ne sont pas disponibles pour l'évacuation imminente, si ce n'est à la marge.

D'après les informations du *Monde*, sur les 4 400 départs en CAO prévus sur les deux premiers jours d'évacuation, la Nouvelle-Aquitaine, les Hauts-de-France et le Grand-Est recevront chacun plus de 500 migrants. Les grandes métropoles comme Marseille, Lyon ou Lille connaîtront, elles aussi, des arrivées, mais proportionnellement moins que les plus petites villes. Montpellier, Blois, Tours, Limoges ou Nîmes seront aussi mises à contribution, ainsi que de nombreux villages.

Toutes les destinations ne sont pas nouvelles. Certaines accueillent déjà un des 164 CAO déjà ouverts depuis octobre 2015. Si 60 % hébergeaient jusqu'alors moins de 20 migrants, une partie d'entre eux a été priée d'augmenter sa capacité. Le ministère de l'intérieur, qui tient secrètes les statistiques sur ces 7 000 nouvelles places, rappelle, en revanche, que 28 % de ces CAO de la première heure se trouvaient dans des villes de moins de 5 000 habitants contre 15 % dans des communes de plus de 100 000.

L'accueil risque par ailleurs d'être assez glacial dans certaines villes. Les tensions sont en effet montées ces dernières semaines dans plus d'une quinzaine de communes appelées à recevoir des migrants. Des manifestations contre l'ouverture d'un CAO ont été organisées à Allex (Drôme), à Pierrefeu-du-Var (Var), à Montpellier... A Béziers (Hérault), des affiches ont été placardées par le maire Robert Ménard, comparant les réfugiés à des envahisseurs. A Forges-les-Bains, petite commune de l'Essonne, mais aussi à Arès (Gironde), le futur centre d'accueil a été incendié. A Saint-Brevin-les-Pins (Loire-Atlantique) et à Saint-Hilaire-du-Rosier (Isère), des coups de feu ont été tirés contre des centres de vacances bientôt transformées en CAO.

**Maryline Baumard**

© Le Monde

◀ article précédent

Président : les failles d'une...

article suivant ▶

En Isère, un collectif d'habitants...